

## Épreuves des concours enseignants 2022 : la dernière pièce d'une très mauvaise réforme

Les nouveaux arrêtés fixant les épreuves des CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, concours CPE et CRPE ont été publiés au *Journal Officiel* ce vendredi 29 janvier. Le Ministère de l'Éducation nationale n'a donc tenu aucun compte de la très large opposition qu'a suscité sa réforme, qui concernera les sessions 2022 et suivantes de ces concours. Les étudiant es de master 1 découvrent donc maintenant les épreuves qu'ils et elles devraient préparer depuis le mois de septembre 2020, sans compter que beaucoup préparent aussi la session 2021!

Les nouveaux concours seront organisés en quatre ou cinq épreuves, dont la dernière, passée à l'oral, sans préparation, sans contenu disciplinaire, didactique ou pédagogique, ressemble fortement à un entretien d'embauche. La FSU en avait demandé l'abandon. Cette épreuve porte sur « la motivation du candidat », et sa capacité à « s'approprier les valeurs de la République [et] à faire connaître et faire partager ces valeurs ». Elle pèsera très lourd dans le concours (coefficient 3 sur 8 pour les oraux), en comparaison de l'évaluation des savoirs à enseigner et des savoirs pour enseigner, et ne peut guère donner lieu qu'à des réponses formatées.

La définition des épreuves était la dernière pièce qu'il manquait à la réforme de la formation des enseignant·es annoncée par Jean-Michel Blanquer à l'été 2018. Cette réforme qui porte le concours à la fin de la deuxième année de master, sans aucun dispositif d'accompagnement des étudiant·es qui se destinent à nos métiers, tel que le pré-recrutement que revendique la FSU, ne répond à aucune des urgences présentes : attirer davantage de candidat·es, et mieux les former avant et après le concours. Le nouveau Master MEEF, qui fait la part belle à l'alternance (ce qui permettra d'utiliser des étudiant·es non recruté·es dans des missions d'enseignement), et ces nouvelles épreuves, censément plus professionnelles, justifient aux yeux du Ministère, qu'après leur succès, les lauréat·es soient pour la plupart, affecté·es à temps plein en responsabilité de classe. L'entrée dans le métier des nouveaux enseignant·es sera donc, comme cela avait été le cas entre 2010 et 2014, sacrifiée.

La FSU et ses syndicats n'acceptent cette situation et demandent à nouveau l'abandon de cette réforme.